

EXTRAIT DU REGISTRE

Objet de la délibération

DES DELIBERATIONS

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS
ANNEXES**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DEL-2021-0030

**Séance Publique du
2 février 2021**

Suite à la convocation du 25 janvier 2021, la séance est ouverte à 18h00 au Palais des Congrès à Lorient, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Philippe BERTHAULT, Cécile BESNARD, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Edouard BOUIN, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CERES, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Véronique GARIDO, Guy GASAN, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Annick GUILLET, André HARTEAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Pascal LE DOUSSAL, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Pascal LE LIBOUX, Steven LE MAGUER, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Gaelle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Aurélie MARTORELL, Brigitte MELIN, Karine MOLLO, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Armel TONNERRE, Laurent TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Freddie FOLLEZOU donne pouvoir à Maria COLAS, Philippe JESTIN donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Lydie LE PABIC donne pouvoir à Guy GASAN, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Jean-Michel BONHOMME

Absente excusée :

Anne-Maud GOUJON

Absents :

Maurice LECHARD, Pierrik NEVANNEN

Fanny GRALL et Steven LE MAGUER sont désignés secrétaires de séance.

Pôle Ressources / DFI

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit la présentation aux assemblées délibérantes des collectivités locales et des EPCI d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, il comporte en outre des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il sera mis à la disposition du public au siège de Lorient Agglomération dans les 15 jours suivant la tenue du débat au Conseil communautaire et sera transmis aux maires des communes membres dans ce même délai de 15 jours.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-36, L 2312-1, L 2313-1,
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2021 du budget principal et des budgets annexes ci-annexé,
Vu l'avis de la Commission Ressources, finances et administration générale,
Vu l'avis du Bureau,

Article unique :

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires 2021 du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération, sur la base duquel s'est tenu le débat des orientations budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité par 68 voix pour et 2 abstentions.

Abstentions : Bruno BLANCHARD, Karine MOLLO

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est prévu par les articles L2312-1 du CGCT.

Ce DOB sera le premier temps du cycle budgétaire 2021. Il est, à la fois, un temps d'échange, permettant au Conseil communautaire d'exprimer les orientations budgétaires de l'EPCI et un document technique sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce rapport comporte par ailleurs tel que prévu à l'article D 2312-1 du CGCT, les informations suivantes :

Ce rapport est l'occasion de proposer une lecture macro-économique, au travers notamment du Projet de Loi de Finances pour 2021 et de ses répercussions pour Lorient Agglomération.

Les orientations budgétaires envisagées par l'établissement, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, la structure des effectifs.

Les données chiffrées qui vous sont proposées, dans ce rapport, représentent des prévisions visant à situer le Conseil Communautaire, il ne s'agit pas du reflet exact des décisions budgétaires qui seront prises par l'Assemblée délibérante lors du vote du BP, le 23 mars prochain.

Enfin, ce rapport est l'occasion de rappeler la mise en conformité de Lorient Agglomération par rapport à quelques recommandations de la Chambre Régionale des comptes, concernant les éléments d'informations sur la masse salariale et les effectifs des budgets annexes, mais également par l'ouverture, en 2021, de grands chantiers de réformes, comme la révision de notre Programmation pluriannuelle des investissements ou encore la mise en conformité sur la durée légale du travail.

Préambule

Ce premier rapport d'orientation budgétaire du mandat est marqué plus que jamais par le contexte particulier de la crise sanitaire et de ses impacts sur la santé économique nationale et de notre territoire, face à laquelle l'actuel exécutif a déployé des mesures immédiates d'urgence, dès l'été 2020, et poursuit ses objectifs de soutien aux acteurs socio-économiques de notre territoire, en engageant en 2021 des réflexions sur de nouveaux dispositifs structurants.

Si un travail de prospective financière a d'ores et déjà été réalisé, dès l'installation de notre exécutif, afin d'identifier les impacts sur la période 2021-2026 de cette crise, durables, sur nos finances locales, cette année 2021 reste une année « extra-ordinaire », par les impacts de la crise sanitaire et par la volonté d'engager un cycle d'investissement ambitieux, en déclinaison d'un projet de territoire en cours d'élaboration. Ce projet de territoire que nous envisageons comme une œuvre de construction collective, associant les élus, les partenaires et l'ensemble des citoyens.

En 2021, nous devons préserver nos futures capacités à agir, et notamment à investir, car l'enjeu, dès 2022, sera donc de décliner ce projet de territoire en orientations budgétaires pluriannuelles, en investissement comme en fonctionnement, à travers notamment l'élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité entre l'Agglomération et les communes.

I. Orientations générales et équilibre budgétaire du PLF pour 2021	3
A) Une crise sanitaire à l'impact mondial	3
B) Des scénarios économiques incertains pour la France dans le contexte d'une croissance vulnérable.....	5
C) La situation du territoire lorientais	6
D) Un PLF sous le signe de la « relance »	7
II. La volonté de poursuivre un partenariat Etat- administrations publiques locales	9
A) rappel de l'existant et mise en perspective d'un nouveau scénario de contractualisation.....	9
B) un PLF de relance adossé aux capacités de résilience financière forte des collectivités	9
III. Un budget « extra-ordinaire » porte par l'agglomération pour poser les bases d'une stratégie pluriannuelle.....	10
A) Une agglomération a la situation financière saine	10
B) ... qui a pour vocation à préserver les équilibres pluriannuels	12
C) Des orientations budgétaires 2021 forgées par la crise et avec l'objectif d'engager un nouveau cycle d'investissement en faveur du territoire	13
1) Section de fonctionnement - dépenses.....	13
2) Section de fonctionnement – un arrêt de la dynamique.....	17
3) Section d'investissement - l'engagement d'un nouveau cycle d'investissement en faveur du territoire	22
4) Section d'investissement - Des recettes encore en calibrage.....	24
IV. Une stratégie de gestion active de la dette qui se traduit par une santé financière acceptable tous budgets confondus	26
A) Eléments généraux sur la dette de l'établissement.....	26
B) La structuration de la dette.....	26
C) Une dette non risquée.....	27
V. Orientations 2020 pour les budgets annexes.....	29
A) Budget annexe des Transports urbains.....	29
B) Budget annexe de l'eau	31
C) Budget annexe Ports de Plaisance	33
D) Budget annexe des Parcs d'activités économiques	34
E) Budget assainissement non collectif.....	35
F) Budget assainissement collectif	36
G) Budget annexe ZAC de la Gare	38
H) Budget énergies	39

I. ORIENTATIONS GENERALES ET EQUILIBRE BUDGETAIRE DU PLF POUR 2021

A) UNE CRISE SANITAIRE A L'IMPACT MONDIAL

L'épidémie du coronavirus et le "grand confinement" dans lequel se sont inscrits de nombreux pays, dont la France, ont sérieusement ralenti l'activité économique mondiale, au cours du premier semestre 2020. Ceci conduit à une récession d'une ampleur inédite.

L'intensité de cette crise sanitaire sur l'économie est plus marquée selon la structure de la production et les réponses budgétaires apportées par les pays.

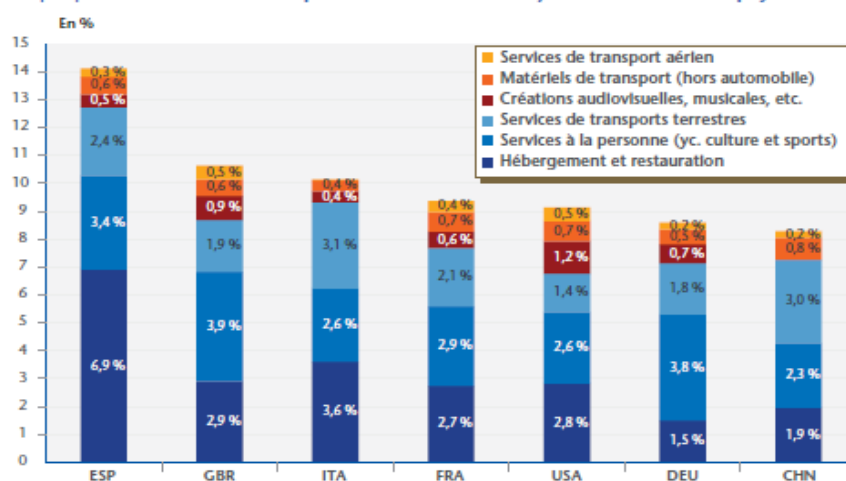
Parmi les principaux pays industrialisés, le record de baisse du PIB a été observé au Royaume-Uni et en Espagne avec une chute de l'activité de 21,8 et 22,1% respectivement au premier semestre selon les premières estimations des comptes nationaux. Aux États-Unis et au Japon, la baisse de la croissance a été moindre : 10,1 et 8,5% respectivement.

Dans la zone euro, le PIB a reculé de 15,1 % mais avec une grande hétérogénéité parmi les États membres.

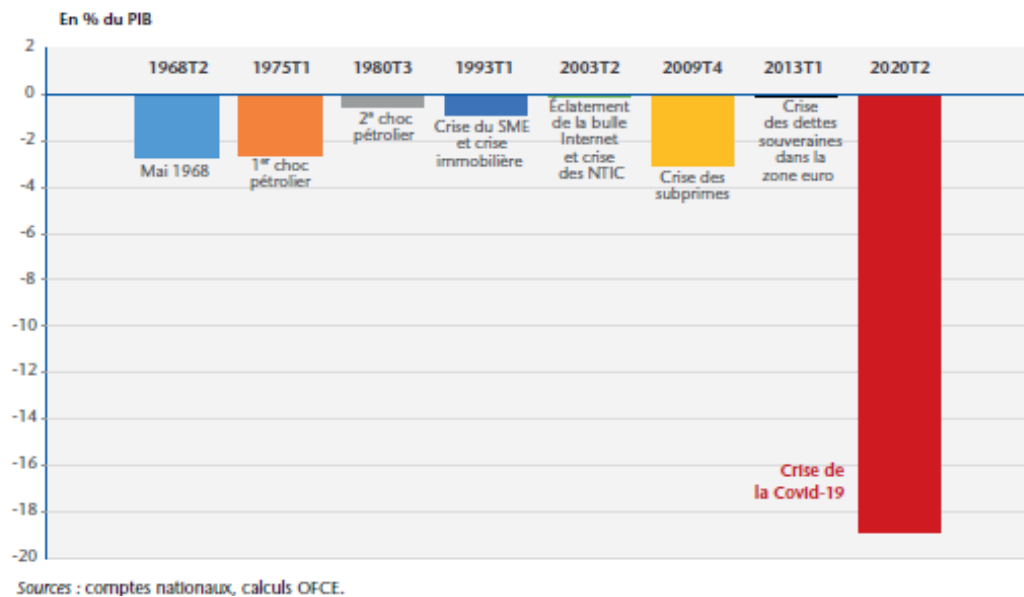
Ainsi, il n'a reculé Le PIB n'a reculé que de 5,7 % en Finlande, mais de 18,9 % en France.

Les secteurs d'activité ont en effet été très inégalement touchés lors de cette pandémie. Ainsi, pour la France, les branches les plus touchées, selon l'INSEE, dans sa note de conjoncture d'octobre 2020, sont les activités "fabrication de matériels de transports et autres produits industriels (-12 % au 4ème trimestre) , construction (- 5%) , transports et entreposages (-20%) , hébergement et restauration (-31%) , autres activités de services (-17%) ; ces branches représentant environ 1/3 du PIB.

Graphique 2. Poids des secteurs perdants dans la valeur ajoutée des différents pays



Graphique 1. Pertes de PIB semestrielles depuis l'après-guerre lors des différentes crises



Cette crise qui affecte l'ensemble des pays de la planète est par ailleurs brutale. Le choc observé au cours du premier semestre est six fois plus élevé que le choc le plus sévère depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Par exemple, à la suite de la faillite de Lehman Brothers, la France avait encaissé une perte d'activité de 3% au cours des six mois qui ont suivi ; après le premier choc pétrolier, l'activité française avait chuté de 2,6% en un semestre ; pendant les épisodes de grèves de mai 1968, le PIB s'était contracté de 2,7% au cours du premier semestre 1968. Pour quatre autres crises d'ampleur, la perte de PIB semestrielle a été inférieure à 1%.

Le « Grand confinement » : la pire récession économique depuis la grande dépression à l'échelle mondiale

Croissance annuelle du PIB mondial 1980-2019 et prévision pour 2020
 Source: FMI, World Economic Outlook (Octobre 2020)



B) DES SCENARIOS ECONOMIQUES INCERTAINS POUR LA FRANCE DANS LE CONTEXTE D'UNE CROISSANCE VULNERABLE

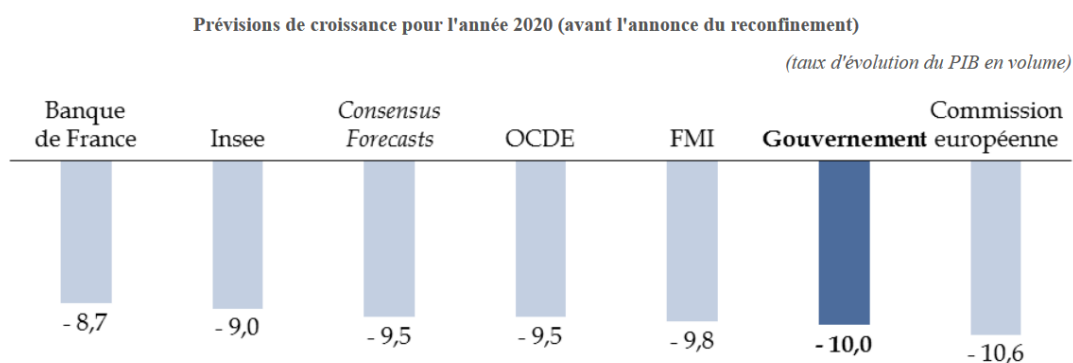
Les scénarios de reprise proposés par les instituts de conjoncture comme les analyses économiques disponibles expriment la difficulté de présenter des prévisions au-delà de 2021. La croissance nationale serait de 7,4% en 2021 et de 3,0% en 2022. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), le rebond de croissance français en 2021 serait supérieur à la croissance attendue à 5,2% au niveau international. Toutefois, les effets du reconfinement de novembre 2020 et d'éventuels autres reconfinements en 2021 en attendant un vaccin ne sont pas intégrés.

En effet, si la chute historique de la croissance, au deuxième trimestre, s'est traduite par un rebond de l'économie mondiale au printemps, le redémarrage de l'économie est aussi conditionné par les mesures sanitaires prescrites et plans de relance mis en œuvre par les Etats, notamment en France, en attendant l'éventuelle maîtrise ou éradication du virus, par la vaccination au cours du premier semestre 2021. Ceci ne permet pas d'évaluer l'impact de la crise de 2020 sur 2021.

Les prévisions disponibles ne permettent pas de garantir que le rebond 2021 permettra de rattraper les pertes de 2020, qui, selon le dernier projet de loi de finances rectificatives, s'établiraient à 22,9 milliards d'euros soit 2,4 fois plus élevées qu'en 2019.

L'économie Française a certes mieux résisté que prévu à la crise sanitaire. Les stabilisateurs automatiques (pas d'augmentation des impôts, ni de baisse de la dépense) et le plan de soutien ont permis de limiter l'effet du choc sanitaire. En effet, les aides d'urgence mises en œuvre par les 4 lois de finances rectificatives LFR 2020, ont permis de sauvegarder l'activité économique.

Toutefois, la récession française sur 2020 serait plus marquée par rapport à la situation internationale. La récession serait de 4,4% au niveau mondial et 8,3% en zone euro (source : Fonds Monétaire International, octobre 2020).



Source : commission des finances du Sénat (d'après : Commission européenne, prévisions économiques intérimaires, juillet 2020 ; Consensus Forecasts, édition d'octobre 2020 ; Banque de France, Projections macroéconomiques France, septembre 2020 ; OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2020 ; FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020)

Malgré une reprise progressive, les conséquences sociales de la crise risquent d'être importantes dès 2021 en France. Les difficultés financières connues par certains secteurs d'activités, liées au confinement, ont entraîné une détérioration relativement importante du marché du travail en 2020 par rapport à 2019. Le taux de chômage national devrait passer de 8,4% en 2019, à 9,1% en moyenne en 2020 (source : Banque de France, 2020), et devrait s'établir à plus de 11% avec la fin du chômage partiel en 2021 pour reculer à 9,7% en 2022 hors effets du plan de relance de l'État (source : Banque de France, 2020).

En parallèle, la crise sanitaire et ses conséquences économiques laissent présager d'une forte hausse des dépenses sociales.

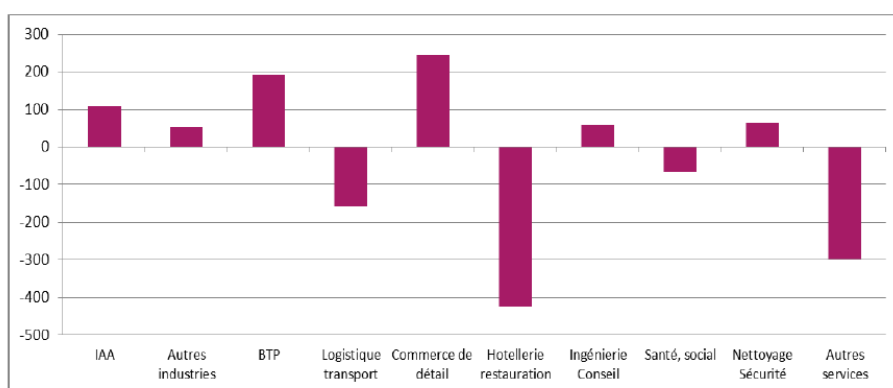
C) LA SITUATION DU TERRITOIRE LORIENTAIS

Intercommunalité de 25 communes et 208 533 habitants (données présentées au CA 2019), Lorient Agglomération est un pôle structurant de la Bretagne Sud. L'économie du territoire repose sur trois piliers que sont le pôle urbain, l'industrie et la mer.

Dans la traversée de la crise COVID, l'emploi résiste mieux dans la zone d'emploi de Lorient qu'en Bretagne en raison d'évolutions plus favorables au niveau local des industries agroalimentaires (IAA), des autres industries, du bâtiment et travaux publics (BTP) et du commerce de détail.

La taux de chômage sur le trimestre 2 se situerait ainsi à 7 % du pays de Lorient, contre 7, 1% 9 % en France (ce taux de chômage se situant aujourd'hui à 9 % au national).

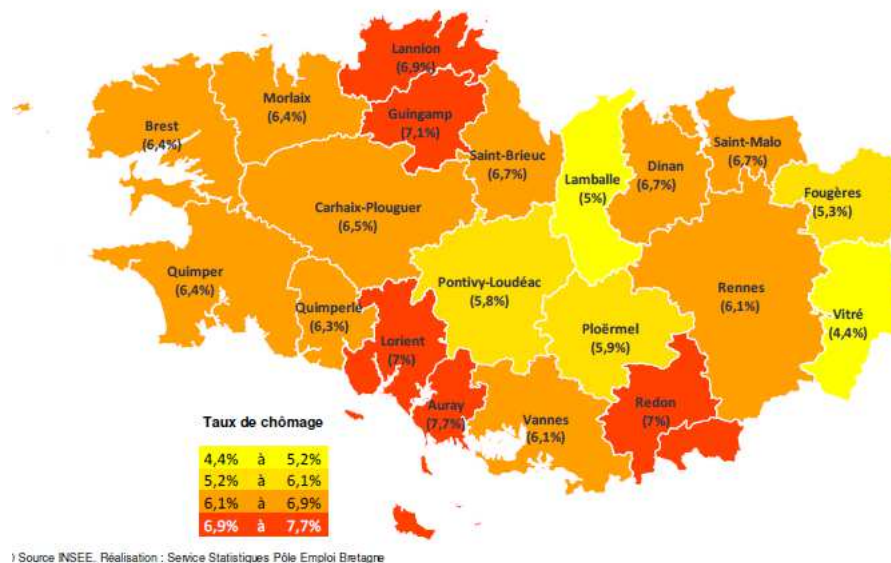
**Zone d'emploi de Lorient - Évolution de l'emploi salarié (hors intérim)
 entre juin 2019 et juin 2020 - Source Urssaf traitement AudéLor**



Sur 10 secteurs, 6 résistent à la crise et connaissent une progression de leurs effectifs. A contrario, 4 voient leurs effectifs reculer. Les secteurs les plus touchés par la crise sont ceux directement impactés par les conséquences de la crise sanitaire : l'hôtellerie-restauration et les « autres services » (dont les activités récréatives, culture et loisirs).

Au second trimestre 2020, l'évolution annuelle de la création d'entreprise hors micro-entrepreneurs est en forte baisse en Bretagne (-22,5%) avec de faibles disparités entre les départements : Côtes-d'Armor (-24,9%), Finistère (-23,6%), Ille-et-Vilaine (-21,8%) et Morbihan (-20,7%). Il en est de même pour le nombre de créations sous statut de micro-entrepreneurs en Bretagne mais avec des différences plus marquées selon les départements : Côtes-d'Armor (-18,1%), Morbihan (-14%), Finistère (-12,3%), Ille-et-Vilaine (-8,8%).

Taux de chômage par zone d'emploi (source : INSEE - 2ème trimestre 2020)

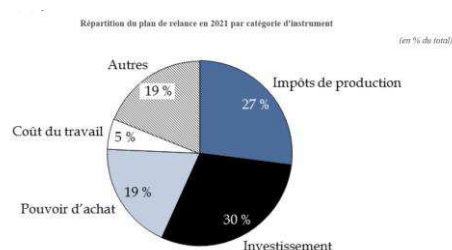


Les indicateurs économiques sont plutôt favorables au Morbihan en 2020 en comparaison des indicateurs nationaux, cependant, la prudence est de mise, dans l'évaluation de l'impact de la crise sur 2021 et *in fine* sur la construction budgétaire.

D) UN PLF SOUS LE SIGNE DE LA « RELANCE »

Au national, le budget pour 2021 concrétise la priorité du Gouvernement en faveur de la relance de l'activité économique et de l'emploi. Sous l'intitulé « France Relance » le gouvernement propose un plan d'un montant de 100 Md€ qui a pour objectifs d'accélérer et amplifier la reprise de l'activité et minimiser les effets de long terme de la crise.

Hors relance, ce budget 2021 témoigne selon le PLF du soutien fort apporté aux collectivités territoriales, partenaires de l'État, et de l'ambition d'une transition écologique portée par un fort soutien à l'investissement avec l'introduction d'un budget vert (annexe qui aura pour objectif de noter l'impact environnemental des missions du budget de l'Etat).



Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+ 8 %).

Scénario macroéconomique du Gouvernement
 (avant examen à l'Assemblée nationale et dépôt du PLFR n° 4)

(taux d'évolution en pourcentage, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Croissance du PIB en volume	1,5	- 10,0	8,0	3,5	2,0	1,4	1,4
Déflateur du PIB	1,2	1,8	0,3	0,8	1,2	1,6	1,6
Inflation hors tabac	0,9	0,2	0,6	1,0	1,4	1,75	1,75
Croissance potentielle en volume	1,25	- 0,3	0,6	1,35	1,35	1,35	1,35
Écart de production (en points de PIB potentiel)	0,3	- 9,4	- 2,7	- 0,7	- 0,1	0,0	0,1

Source : commission des finances du Sénat (d'après le rapport économique, social et financier 2021)

Aux termes de ce projet de loi, le rythme de l'inflation diminuerait en 2020 à + 0,5 %, du fait de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7 %.

Selon le rapport de la commission des finances du Sénat, le scénario de croissance du gouvernement pouvait être considéré comme plausible avant le reconfinement. Le rebond de l'activité en 2021, devrait par ailleurs permettre d'amorcer la diminution du déficit et de l'endettement publics.

A RETENIR :



Croissance

2020 -11%
2021 8%



Inflation

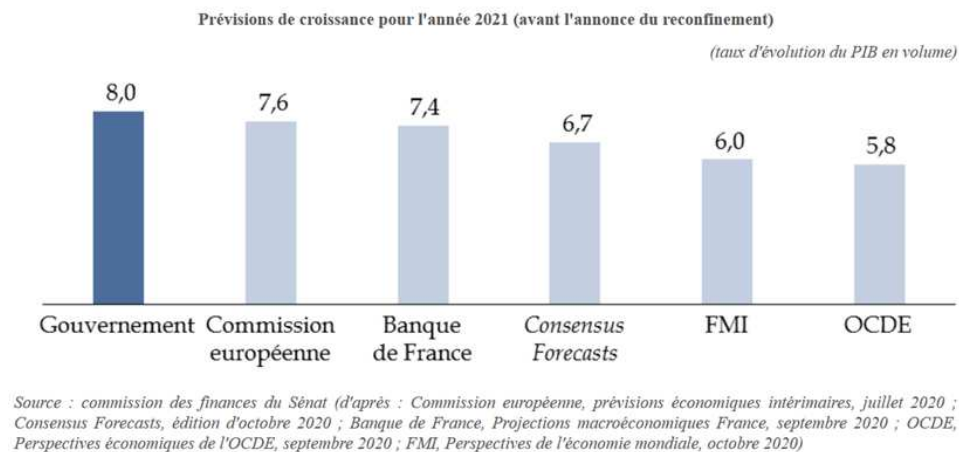
2020 0,5%
2021 0,7%



Chômage

2020 9%
2021 11%

sources :PLF pour 2021/Banque de France



II. LA VOLONTE DE POURSUIVRE UN PARTENARIAT ETAT-ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

A) RAPPEL DE L'EXISTANT ET MISE EN PERSPECTIVE D'UN NOUVEAU SCENARIO DE CONTRACTUALISATION

Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités ont favorisé la reprise de l'investissement en 2019 (+13% après +4,5 % en 2018) en lien avec la forte augmentation de leur capacité d'autofinancement, l'épargne brute des collectivités ayant augmenté de +10,4 % en 2019 et +5,6 % en 2018. Pour Lorient Agglomération cette augmentation est de + 59,18% passant de 9,6 à 15,2 M€ entre 2018 et 2019.

Pour l'Etat, l'amélioration de la santé financière des collectivités est l'occasion de rappeler que ceci résulte des contrats de Cahors. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement des 321 collectivités entrant dans le champ des contrats de Cahors ont augmenté de +0,3% en 2018 et de +0,8 % en 2019. Pour l'agglomération ceci représente une diminution de -0,8 % des dépenses en 2018 et 2019.

Dans ces conditions, il est précisé que la démarche contractuelle individualisée devra être reprise et pérennisée, pour que les collectivités contribuent à la relance par l'investissement qui est pour cet exercice en forte baisse en 2020 sur le plan national, à -5,8 %, - 1,32 % pour Lorient Agglomération en 2020, à l'issue de la clôture.

B) UN PLF DE RELANCE ADOSSE AUX CAPACITES DE RESILIENCE FINANCIERE FORTE DES COLLECTIVITES

1) Des diminutions des impôts ménages et des impôts de production, compensées

Dans la continuité du précédent PLF, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuit et sera détaillée dans ce rapport dans le volet relatif aux recettes. Cette réforme, lourde de conséquence pour les collectivités, vise à définir une architecture simplifiée, mais néanmoins intégralement compensée, par le transfert aux EPCI d'une fraction de TVA. L'introduction de l'article 22 bis minore l'effet d'aubaine qu'aurait pu représenter cette recette, au sortir de la crise sanitaire.

L'un des autres volets prégnants du PLF pur 2021 est représenté par la réduction de 10 milliards d'euros de fiscalité économique locale portant sur les impôts dits de production, prévue au plan de Relance. L'État compensera l'intégralité des pertes, sur la base du dynamisme des bases locales, à l'exclusion des évolutions potentielles de taux sur cette part. Les collectivités supporteront donc financièrement une part de cette réforme. L'objectif poursuivi par le gouvernement est néanmoins de conserver l'intéressement des collectivités à l'accueil de nouveaux établissements.

2) Une relative stabilité des compensations et dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement stable en valeur à 26,8 milliards d'euros (dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements). Toutefois, le développement de la part péréquée se poursuit puisque la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent de 90 millions d'euros chacune, de même que la dotation d'intercommunalité (+ 30 millions d'euros), les dotations de péréquation des départements (+ 10 millions d'euros), au détriment donc des autres bénéficiaires. Les autres dotations (DSIL, DETR, DSID et dotation politique de la ville) restent stables.

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmentera de 0,55 milliard d'euros en raison du dynamisme de l'investissement dans les premiers mois de l'année 2020 (il atteint 6,55 milliards d'euros).

III. UN BUDGET « EXTRA-ORDINAIRE » PORTE PAR L'AGGLOMERATION POUR POSER LES BASES D'UNE STRATEGIE PLURIANNUELLE

A) UNE AGGLOMERATION A LA SITUATION FINANCIERE Saine ...

La santé financière d'une collectivité ou d'un établissement s'analyse au travers de la soutenabilité financière des projets, c'est-à-dire des marges de manœuvre dont elle dispose pour déployer les projets qu'elle entend déployer. De manière courante, ce sont l'épargne nette et le ratio d'endettement qui traduisent ces situations.

L'épargne nette de l'EPCI sur les trois dernières années (2017- année de référence de la contractualisation) est en nette progression. Ceci s'explique par le maintien d'une évolution positive de recettes liées à la dynamique des bases et à des recettes exceptionnelles proposées au compte administratif 2019, ainsi que par la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement, liée au processus de contractualisation.

Cette situation est bonne. Cependant, la dynamique des recettes est fortement ralentie, en lien avec la crise sanitaire et les réformes en cours de la fiscalité, à mettre en perspective des politiques obligatoires, telles celles relatives aux déchets et au transport, à la forte dynamique de charges. Dans ce contexte, nous sommes invités à la prudence et à l'innovation, pour protéger l'équilibre territorial et la solidarité communautaire sur le mandat, en proposant, pour cela un budget « extra-ordinaire ».

LORIENT AGGLOMERATION DOB 2021 - Présentation de la chaîne de l'épargne			
	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes de Fonctionnement	130,27	132,30	138,15
Dépenses de Fonctionnement	105,49	107,15	106,37
dont les intérêts de dette	2,25	2,18	1,95
Epargne brute	24,77	25,15	31,78
Capital de la dette*	18,20	15,55	11,80
Épargne nette	6,57	9,60	19,98
Investissement - hors dette *	57,38	55,96	25,05
<i>Financé notamment par :</i>			
Epargne nette	6,57	9,60	19,98
Recettes investissement	25,83	15,10	14,35
Emprunt Equilibre*	8,39	10,10	1,19
TOTAL			
Encours de dette	121,65	116,20	106,43
Ratio de solvabilité	4,91	4,62	3,35

La comparaison avec les données de la DGCL permet d'affirmer la bonne santé de l'agglomération en comparaison de la moyenne des autres établissements publics de coopération intercommunale. En effet, la trajectoire de ces principaux ratios s'améliore sur les années observées pour se rapprocher des moyennes constatées dans les autres EPCI.

4.3 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre								
Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre ^(a) - Opérations réelles (en milliards d'euros)								
RATIO	2016	LA 2016	2017 / 2016	2017	LA 2017	2018 / 2017	2018	LA 2018
Taux d'épargne brute = épargne brute/recettes	17,0%	17,5%	+0,6 pt	17,6%	19,0%	+0,4 pt	17,9%	19,0%
Taux d'épargne nette = épargne nette/recettes réelles	9,6%	1,4%	+0,5 pt	10,2%	5,1%	-0,3 pt	9,9%	7,3%
Taux d'endettement = dette/recettes réelles	85,1%	105,2%	-1,5 pt	83,6%	93,4%	-1,6 pt	82,0%	87,8%
Capacité de désendettement	5,0 ans	6,0 ans	- 0,3 an	4,8 ans	4,9 ans	- 0,2 an	4,6 ans	4,6 ans

L'agglomération Lorientaise s'inscrit donc dans le respect des évolutions de taux de cadrage de ses dépenses de fonctionnement, et poursuit sa volonté de dégager une épargne suffisante pour engager ses investissements futurs.



Précisions méthodologiques relatives au calcul de l'épargne nette

Remboursement du capital de la dette

Milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Annuité en capital hors remboursements anticipés et emprunts relais	9 612	10 127	10 995	11 150	11 345	11 785
Remboursements anticipés	0	0	6 700	1 792	0	159
Remb. emprunts relais	0	0	2 500	5 197	4 203	0
Remboursement du capital de la dette, réf. "Rapport du CA 2019"	9 612	10 127	20 195	18 139	15 548	11 785

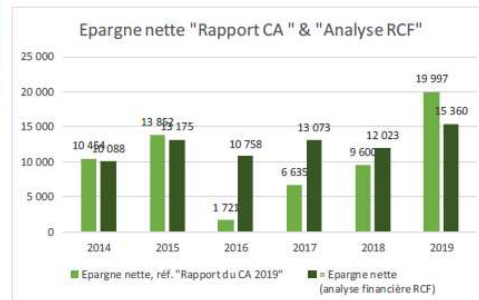
L'analyse financière présentée infra repose sur une épargne nette calculée avec un remboursement du capital de la dette ne tenant compte ni des remboursements anticipés ni des remboursements d'emprunts relais. Ces derniers sont imputés au sous-poste « autres dépenses financières d'investissement ».

Les produits de cession sont également basculés en section d'investissement.



Epargne nette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne nette, réf. "Rapport du CA 2019"	10 454	13 852	1 721	6 635	9 600	19 997
- Produits de cession (recettes de fonctionnement basculées en investissement)	-366	-677	-163	-551	-1 780	-4 796
+ Remboursements anticipés et emprunts relais (non assimilés à l'annuité de la dette)	0	0	9 200	6 989	4 203	159
= Epargne nette (analyse financière RCF)	10 088	13 175	10 758	13 073	12 023	15 360



B) ... QUI A POUR VOCATION A PRESERVER LES EQUILIBRES PLURIANNUELS

Compte-tenu des éléments de contexte nationaux expliqués supra, le scénario proposé est bâti à partir des éléments suivants :

1/ Concernant les dépenses de fonctionnement, reconduction volontariste d'un principe de contractualisation sur la mandature équivalente au précédent contrat de Cahors sur les charges à caractère général et la masse salariale (tous deux inclus dans les comptes de classe 6 soumis à la contractualisation) et, par précaution, d'une subvention d'équilibre au budget transport fortement dégradée compte-tenu de la baisse des recettes prévisionnelles.

2/ Concernant les recettes de fonctionnement, le choix de taux de fiscalité inchangés et une évolution tenant compte du passage en 2021 à la TVA et de la suppression de l'effet d'aubaine par la LF 2021, conduisant à une évolution faible de nos produits (0,9% contre les 1,3% jusque lors escomptés).

3/ L'ambition de dépenses d'investissement hors dette de 40 M€ en moyenne, au minimum, au budget principal, tout au long du mandat.

En fin de mandature, ceci permettrait de disposer d'une épargne nette à hauteur de 12 M€ avec en bout de chaîne une moindre dégradation de nos ratios financiers.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ch fct hs intérêts	104 434	105 508	107 108	109 008	109 971	111 218	112 836	114 546
Prod fct courant	130 069	129 165	128 203	132 051	133 525	135 348	137 454	139 501
DI hors dette	30 374	38 685	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	3,9	4,4	5,3	5,1	5,3	5,4	5,5	5,7
Ep nette	15 360	14 770	11 243	13 131	12 504	12 090	12 313	12 047
Ep brute	26 986	24 792	21 784	23 716	24 049	24 467	24 805	24 989
Prod fct	131 267	129 906	128 378	132 226	133 701	135 523	137 629	139 676
Emprunt	1 200	13 708	16 338	16 460	17 087	17 501	17 277	17 544
Ch fct hs intérêts	104 434	105 508	107 108	109 008	109 971	111 218	112 836	114 546
Ch fct courant strictes	79 420	79 719	81 693	83 634	84 565	85 777	87 296	88 906

Néanmoins, la prospective reste un modèle d'approche théorique, basé sur des prévisions. En veut pour preuve les précautions prises par les prévisionnistes en matière d'analyse macro-économique, il est difficile de se projeter au-delà de 2021 pour mesurer les véritables effets structurels de la crise sanitaire.

Par conséquent, il ne nous faut subir ni ce contexte, ni ce scénario tendanciel mais, *a contrario*, en partir pour élaborer au travers de ce budget « extra-ordinaire », une trajectoire financière qui soit en phase avec notre projet de territoire.

C) DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 FORGEES PAR LA CRISE ET AVEC L'OBJECTIF D'ENGAGER UN NOUVEAU CYCLE D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU TERRITOIRE

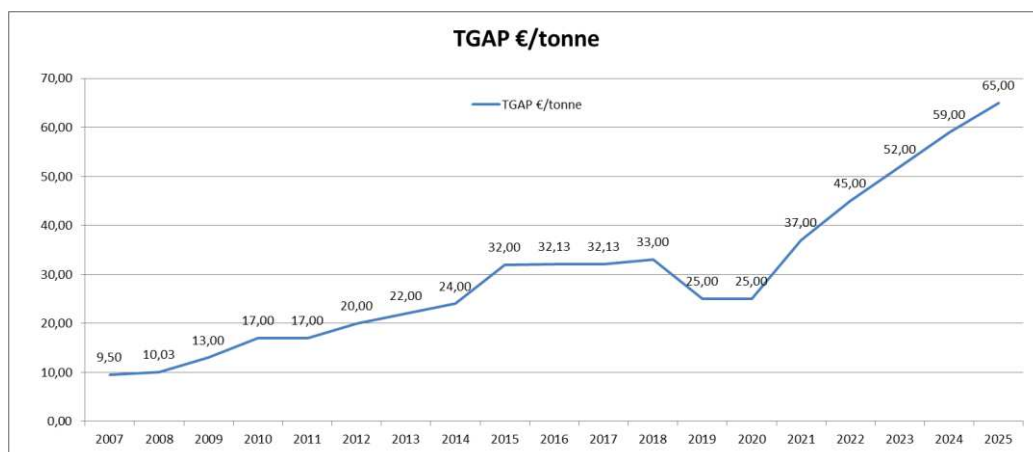
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

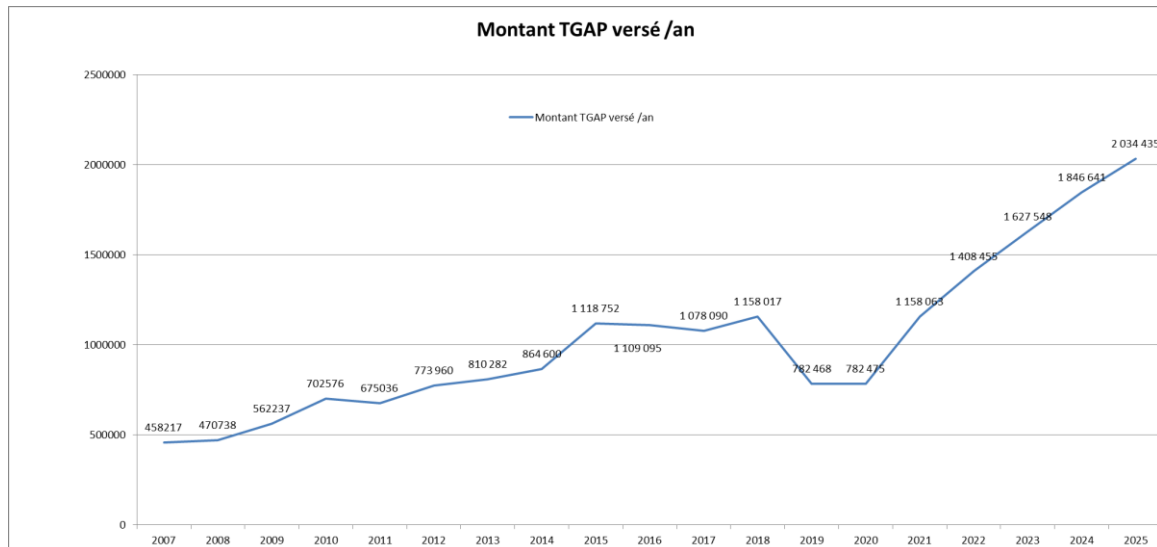
Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2021 s'élèveraient hors ajustements techniques, à 112 M€.

a) Une augmentation des charges à caractère général liée à leur rigidité 28,840 M€ (contre 26,717 M€), soit + 7, 94 %

Ces charges évoluent naturellement à la hausse sous l'effet de :

- La hausse des coûts de fonctionnement relatifs au traitement des ordures ménagères 947 K€ (dont 428 K€ de hausse de la taxe générale sur les activités polluantes et 428 K€ de contrats prestations services, en lien avec la hausse des tonnages).





année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP €/tonne	33	25	25	37	45	52	59	65
tonnages réels	35 091	31 299	31 299	31 299	31 299	31 299	31 299	31 299
Montant TGAP versé /an	1 158	782	782	1 158	1 408	1 628	1 847	2 034
Variation de TGAP n-(n-1)	80	-376	0	376	250	219	219	188
TEOM (données RCF)	22 808	23 405	23 725	24 081	24 442	24 809	25 181	25 559
Poids TGAP/TEOM	5,08%	3,34%	3,30%	4,81%	5,76%	6,56%	7,33%	7,96%

- Les crédits liés aux partenariats sportifs, qui n'avaient pas été inscrits au BP 2020 et engendrent ainsi une hausse mécanique de 500 K€.
- Les impact de la crise COVID qui perdurent sur les frais de gestion pour 168 K€.
- Les indices de révisions des prix dans les marchés publics et contrats de délégations.

Les leviers d'économies de gestion ont été mis en œuvre depuis plusieurs années et, plus particulièrement, à compter de l'exercice 2018.

Toutefois, pour répondre aux objectifs fixés par la contractualisation, de nouveaux axes de travail , plus structurants, devront être explorés :

- Maîtriser nos dépenses de fonctionnement (prestations de services et masse salariale en particulier) sur les compétences obligatoires, selon plusieurs axes d'analyse : dispositifs existants, niveaux de services, modes de gestion.
- Faire participer nos partenaires et satellites aux efforts demandés, afin de s'inscrire dans une dynamique commune.
- Etudier des hypothèses d'évolution de la mutualisation.

b) La masse salariale et les effectifs : une évolution maîtrisée à moins de 1%

Quelques éléments de présentation rétrospective :

Structure des effectifs (emplois permanents - titulaires, stagiaires et contractuels recrutés à titre permanent) au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020, l'établissement comptait 614 agents titulaires stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanents, dont 245 femmes soit 39,9 % de l'effectif et 369 hommes soit 60,1 % de l'effectif.

Les agents se répartissent principalement dans les filières administrative et technique, avec seulement 6 agents dans les autres filières. La filière administrative compte 176 agents soit 28,66 % de l'effectif, la filière technique 432 agents soit 70,36 % de l'effectif.

La situation globale par filière et catégorie se présente de la manière suivante :

Filière	Cat	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	A	38	11	49
	B	47	11	58
	C	69		69
Total Filière administrative		154	22	176
Filière technique	A	36	36	72
	B	30	55	85
	C	21	254	275
Total Filière technique		87	345	432
Autres filières	A	2	2	4
	B	1		1
	C	1		1
Total Autres filières		4	2	6
Total général		245	369	614

125 agents occupent un poste de catégorie A (76 femmes et 49 hommes) avec une forte représentation de femmes dans la filière administrative, 144 agents occupent un poste de catégorie B (78 femmes et 66 hommes) avec une plus forte représentation des femmes dans la filière administrative, et a contrario une plus forte représentation des hommes dans la filière technique, et 345 agents occupent un poste de catégorie C (91 femmes dont la plus grosse part dans la filière administrative et 254 hommes exclusivement dans la filière technique).

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	76	49	125
B	78	66	144
C	91	254	345

Sur cet effectif global, sont rémunérés sur les budgets annexes (détail infra) :

Au total, 144 agents.

Quelques éléments de mise en perspective :

Le montant prévisionnel de la masse salariale est de 26,521 M€, soit une augmentation de 0,77% par rapport au BP 2020, soit 203 K€.

Les dépenses inscrites prennent en compte les facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale, liés pour l'essentiel au GVT (glissement vieillesse technicité prévu pour les avancements de grade, d'échelon et de promotion interne) pour environ 350 K€.

Le financement de l'action sociale, désormais inscrite sur le chapitre 12, génère une inscription nouvelle de 165 K€.

Les surcoûts générés par les effets en année pleine des recrutements effectués pendant l'année 2020 et pour beaucoup différés vers le second semestre, ainsi que le financement de 16 postes nouveaux ou non budgétés au premier semestre 2020 impactent le budget à la hausse de 835 K€.

Par ailleurs la masse salariale inscrite pour les renforts, remplacements et saisonniers a été reprise à l'identique, soit 1,7 M€ avec l'intégration d'une prévision de 100 K€ pour le versement de la nouvelle indemnité de fin de contrat à laquelle nous serons soumis à partir de 2021. Cela représente 6,79% de la masse salariale globale.

Une économie prévisionnelle de 350 K€ liée aux vacances de poste est prise en compte dans le BP 2021.

Sur le plan des recettes, quatre agents mis à disposition et rémunérés par l'établissement génèrent une recette équivalente pour un montant de 193 k€. De même, les cotisations retraite des agents détachés auprès de COVED et AUDELOR sont remboursées par les organismes d'accueil, générant une recette prévisionnelle de 83 k€.

c) Les subventions et contributions : elles représentaient 29,1 M€ en 2020

Sur le même principe que celui observé pour la masse salariale, les subventions et contributions de fonctionnement ont un objectif de cadrage strict. Leur répartition sera définie au moment des arbitrages budgétaires.

d) Des charges financières proposées en nette diminution de 2,235 en 2020 à 1, 630 M€ en 2021

La minoration des emprunts et le contexte des taux bas, permettent d'inscrire des montants de charges financières minorés de - 27,07 % soit - 605 000 €.

e) Les contributions aux budgets annexes ports de plaisance, transports urbains et parcs d'activités économiques sous contrainte financière forte

Le budget principal contribue aux budgets annexes des Ports de Plaisance et du transport Urbain, ce qui impacte lourdement sa section de fonctionnement.

Les contributions prévisionnelles aux budgets annexes impactent lourdement le budget **1,490 M€, contre 1, 390 au budget 2020** pour le budget des ports de plaisance
4,1 M€ pour le budget des transports urbains

Les échanges techniques sur l'impact prévisionnel définitif de la crise sanitaire sur les comptes 2020 auront lieu avec les différents délégataires, notamment avec l'exploitant des transports, au premier

trimestre 2021 ; dès lors les prévisions intègrent à ce stade des hypothèses de dépenses et recettes. Elles seront probablement ajustée au BP, voir à la DM suivante.

f) Les dépenses d'« atténuation de produits » stables en 2021

>> La contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) :

Son montant est gelé à 9,165 M€ depuis 2014. Le FNGIR est lié à la suppression de la taxe professionnelle et à la nouvelle configuration du panier fiscal calculé après la réforme de la fiscalité en 2010.

>> Les attributions de compensation :

Le montant 2021 des attributions de compensation de fonctionnement tiendra compte de divers transferts de compétences, dont, pour le plus récent, la collecte des eaux pluviales urbaines (2018).

Pour 2021, hors nouveau(x) transfert(s) de compétence(s), les attributions de compensations de fonctionnement à verser aux communes membres de Lorient Agglomération seront de 11,040 M€ pour les dépenses et celles à percevoir de 1,622 M€.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT – UN ARRET DE LA DYNAMIQUE

a) La **Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)** est la principale contribution de l'Etat au budget principal de Lorient Agglomération.

Pour rappel, la dotation d'intercommunalité a été réformée en 2019 avec l'introduction dans son mode de calcul d'un critère revenu/habitant, comparé à la moyenne nationale.

Le montant global de la DGF 2021 de Lorient Agglomération est estimé à 15,508 M€ contre 15,659 M€ en 2020.

S'agissant du produit de la dotation d'intercommunalité, il est estimé en légère augmentation pour 2021 à hauteur de 4,8 M€ contre 4,7 M€. Lorient Agglomération ayant un coefficient d'intégration fiscale (CIF) supérieur à 35 % (41 % en 2020), les mécanismes de garantie lui assurent une stabilité de sa dotation par habitant. C'est donc la hausse du nombre d'habitants qui explique la légère évolution à la hausse.

La dotation de compensation, deuxième composante de la DGF, fait partie des variables d'ajustement, au niveau national, elle est donc prévue en diminution pour 2021 à 10,7 M€ contre 10,9 M€ en 2020 (- 231 k€ en 2020).

EN M€	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020	Estimation 2021	Variation 2019/2020
Dotation d'intercommunalité	4,697	4,709	4,727	4,807	0,4%
Dotation de compensation	11,397	11,135	10,932	10,701	-1,8%
TOTAL	16,094	15,844	15,659	15,508	-1,2%

b) Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) constitue une recette pour Lorient Agglomération depuis sa mise en place en 2012.

Il est attribué au bloc communal de Lorient Agglomération, constitué de l'établissement et de ses communes. Il est ventilé entre EPCI et communes sur la base du coefficient d'intégration fiscale (CIF), puis entre les communes sur la base de leur potentiel financier par habitant et de la population.

En 2020, le territoire a été attributaire d'un montant de 5,667 M€, dont 2,331 M€ pour l'EPCI.

En 2021, l'EPCI serait attributaire d'un montant de 2,315 M€, en quasi stabilité.

	2018	2019	2020	Estimation 2021	Variation 2019/2020
FPIC EPCI	2,172	2,193	2,331	2,315	6%
FPIC Ensemble du territoire	5,441	5,438	5,667	5,626	4%

c) La fiscalité des ménages

>> Bases fiscales - éléments communs

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales utilisé pour évaluer le produit fiscal 2021 est de 0 % conformément aux premières prévisions du cabinet RCF (séminaire PLF 2021-novembre 2020).

Pour rappel, depuis 2018, la revalorisation des bases fiscales se fait à partir de l'évolution de l'indice des prix de novembre n-2 et novembre n-1 (sans pouvoir être inférieur à 1), et non plus à partir de l'inflation prévisionnelle retenue dans le PLF.

Lorsque le taux définitif sera connu, les prévisions budgétaires seront, au besoin, ajustées en fonction de cet indice.

>> Taxe d'habitation (TH)

La réforme de la taxe d'habitation, débutée à compter de 2018, et précisée à l'article 5 du PLF 2020, se poursuit. La taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) est supprimée pour 80 % des foyers en 2020 puis, pour les 20 % restant, elle le sera en 2023, via une exonération de 30 % en 2021, 65 % en 2022, puis 100 % en 2023.

La suppression de la recette fiscale de TH à compter de 2021 est compensée. Aussi, dès 2021, Lorient Agglomération percevra une fraction de TVA.

Au BP 2021, le produit issu de la TH est estimé à 32,9 M€, compensations fiscales incluses, (stable par rapport au BP 2020).

Les EPCI vont supporter une année blanche. En effet, la formule initialement retenue avant la crise était la suivante : dernier produit perçu 2020 par rapport à tva de l'année précédente.

Avec la crise du coronavirus, cela devenait un effet d'aubaine pour les EPCI. En partant de 2020, le point bas de recette de TVA, les indexations auraient traduit l'effet de rebond et représentaient potentiellement 11 % de croissance.

Cet effet d'aubaine a été supprimé par un amendement représenté par l'article 22 bis du PLFR 2021.

Réforme initiale - 2020

Révision du PLFR pour 2021

Suppression de la TH des EPCI et de la TFB des départements en 2021 (23 Mds €)

$$\% \text{ TVA} = \frac{\text{Pdt (yc.comp.) 2020}}{\text{TVA nette 2020}} \text{ sur TVA de l'année précédente}$$

+ Clause de sauvegarde

☐ La référence à la TVA de 2020 pour le calcul de la fraction de TVA (← LF 2020 instituant la réforme de la TH) aurait permis de profiter du rebond de TVA attendu en 2021.

Suppression de la TH des EPCI et de la TFB des départements en 2021 (23 Mds €)

$$\% \text{ TVA} = \frac{\text{Pdt (yc.comp.) 2020}}{\text{TVA nette 2021}} \text{ appliqué sur la TVA de l'année}$$

+ Clause de sauvegarde

☐ L'amendement basant le calcul de la fraction de TVA sur le produit national constaté en 2021 supprime l'effet d'aubaine potentiel induit par la LF 2020 (réforme de la TH)

>> Taxe sur le Foncier Bâti (FB)

La variation physique des bases retenue en 2020 est de + 0,5 %, soit une variation totale des bases de + 1,3 M€ (incluant le coefficient de revalorisation forfaitaire projeté, + 0 %). L'absence de revalorisation forfaitaire pénalise fortement la dynamique de recettes.

Le taux d'imposition de foncier bâti est en processus de convergence jusqu'en 2026.

En 2020, deux taux coexistent donc. Ils sont, respectivement, de 0,499 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 0,263 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Pour 2021, les taux devraient être respectivement de 0,496% et de 0,301%, le taux moyen reste stable à 0,488 %.

Le produit 2021 de FB est évalué à 1,27 M€, soit une hausse de 15 k€ par rapport au BP 2020.

>> Taxe sur le Foncier non Bâti (FNB)

La variation physique des bases de FNB est estimée à - 0,5 %.

Le taux d'imposition du FNB est lui aussi en convergence avec des taux 2020 pour à 3,44 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 2,63 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Le taux moyen, issu des taux constatés dans les deux EPCI avant fusion, est stable à 3,18%.

Le produit de taxe sur le foncier non bâti est estimé à 91 k€ en 2021 (90,5 k€ au BP 2020).

d) La fiscalité des entreprises

>> La Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Le taux moyen d'imposition à la CFE est de 24,71%. Un dispositif de convergence est en place pour la 7^{ème} année en 2020, suite à la fusion de la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet avec Lorient Agglomération au 1^{er} janvier 2014, il se terminera en 2025. En 2020, le taux était de 24,75 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 23,53 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet.

Des bases minimum de CFE ont été votées en 2015. En 2020, compte-tenu des revalorisations annuelles, les bases minimum suivantes se sont appliquées :

Bases minimum - En €	2020
CA < 10 000 *	526
10 000 < CA < 32 600	1 051
32 600 < CA < 100 000	2 207
100 000 < CA < 250 000	2 207
250 000 < CA < 500 000	2 207
CA > 500 000	2 207
*à/c de 2019, exonération des CA < 5 k€	

**Pour rappel, par disposition de la loi de Finances pour 2018, les redevables de la CFE réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 k€ sont exonérés de cotisation minimum.*

En 2020, une baisse des bases de CFE est intervenue (-1,3 M€) qui s'explique par la cessation d'activité de 3 entreprises : SOCIETE NOUVELLE LE BEON (à Plouay), TOTAL MARKETING France et KRUSTANOVA (à Lorient).

En 2021, le produit de CFE va être impacté, au regard de la crise sanitaire, de deux façons : par la disparition ou la non création d'entreprises qui ne paieront plus/pas cet impôt, mais aussi par la baisse de chiffres d'affaires entraînant un effet sur les cotisations minimum de CFE, via un glissement des contribuables vers les tranches inférieures de chiffre d'affaires. Le taux de défaillance des entreprises pour 2021 est difficile à anticiper, de même que les effets de glissements entre tranches pour les entreprises imposées à la base minimum (environ 2/3 du rôle de CFE en 2019).

L'hypothèse d'évolution physique retenue, par les services fiscaux, pour les bases de CFE en 2021 est équivalente à 2020.

Or, ces derniers fournissent une projection 2021 d'évolution des bases pour les établissements dominants (81 % des bases prévisionnelles de CFE 2021) de + 2,95 %.

Proposer une stabilité des bases globales signifie une hypothèse de baisse de -11% des bases de CFE des autres établissements, consécutive à des cessations, d'activités, tous secteurs confondus, et à des effets de changement de tranches de chiffres d'affaires pour les entreprises soumises à la base minimum.

Le produit de CFE est évalué, à taux moyen constant, à 18,280 M€ (-0,72 M€)

>> La Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Le produit de CVAE est volatile du fait de son assiette : la valeur ajoutée produite par les entreprises. Le mode de perception de la CVAE, par acomptes, accroît également la variabilité du produit perçu par les collectivités.

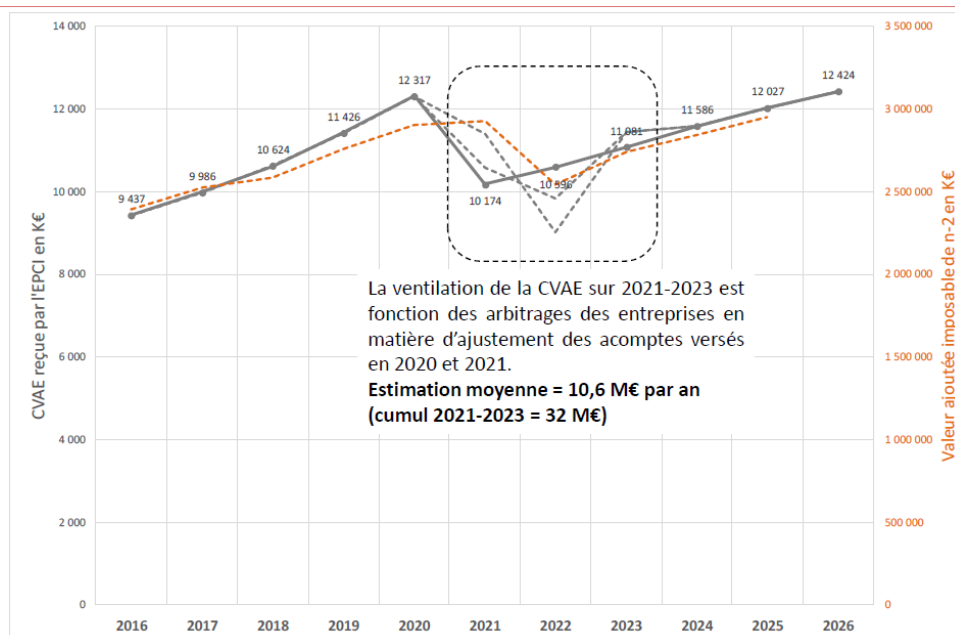
Pour 2021, l'estimation de la prospective a été reprise avec un produit de CVAE estimé à 10,175 M€.

En M€	2018	2019	2020	Estimation BP 2021	Variation 2019/2020
CVAE	10,625	11,426	12,316	10,175	8%

Ce montant prévu pourra être revu à la hausse ou à la baisse, en cours d'année, en fonction de la notification définitive et des comportements adoptés par les entreprises pour le paiement de leurs acomptes en 2020.

En effet, les entreprises ont la possibilité de réajuster à la baisse le montant des acomptes versés, en fonction de leur valeur ajoutée prévisionnelle. Il est probable qu'elles aient recours à ce levier pour alléger leur trésorerie, ce qui aura un impact sur les encaissements de CVAE 2021 et suivantes, d'ampleurs différentes selon les arbitrages des entreprises.

Simulation (provisoire) de l'évolution de la VA et de la CVAE



Extrait : prospective 2020-2026 (cabinet RCF).

>> La Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)

La Tascom porte sur les établissements créés depuis le 1er janvier 1960 dont la surface commerciale de vente est supérieure à 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel des ventes au détail est supérieur à 460 000 €.

L'imposition est calculée par application d'un taux national, fonction du chiffre d'affaires, à la surface de vente.

La recette prévisionnelle de Tascom pour 2021 est estimée à 3,442 M€.

En M€	2018	2019	2020	Estimation BP 2021	Variation 2019/2020
TASCOM	3,453	3,837	3,604	3,442	-6%

>> L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

L'IFER s'applique à certaines catégories de biens des entreprises de réseaux, chacune des composantes de l'IFER correspondant à une catégorie de biens.

A ce titre, sont notamment perçues par Lorient Agglomération, les IFER portant sur les transformateurs électriques, les stations radioélectriques, sur la production d'électricité hydraulique et sur les canalisations de gaz naturels.

Elle se calcule par application d'un tarif fixé par l'Etat selon la nature et les caractéristiques de l'équipement taxé.

La recette 2021 est estimée à 884 K€.

En M€	2018	2019	2020	Estimation BP 2021	Variation 2019/2020
IFER	0,854	0,867	0,890	0,884	3%

e) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la principale recette du compte spécial des déchets ménagers, compris dans le budget principal. Elle s'applique aux ménages et aux entreprises.

Par délibération en date du 29 septembre 2015, le conseil communautaire a choisi de poursuivre le régime de la TEOM en vigueur dans les 2 ex-communautés fusionnées et d'instituer deux zones de perception, avec un dispositif de convergence des taux sur la deuxième zone (24 communes hors Caudan, qui correspond à la zone de perception n°1). Ce dispositif de convergence a permis d'atteindre pour l'ensemble des communes appartenant à la deuxième zone de lissage un taux unique en 2020 de 9,54%.

Pour mémoire, en 2020, les taux ont été votés comme suit :

	2019 (rappel)	2020
Zone de perception n°1 :	6,80%	6,80%
Zone de perception n°2 :	9,54%	9,54%
Pour information : Taux moyen national 2018 (secteur communal)	9,16%	

Le produit 2021 de TEOM, avec hypothèse d'un maintien de taux, est estimé à 23,850 M€ au lieu 23,635 M€ en 2020.

3) SECTION D'INVESTISSEMENT - L'ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU CYCLE D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU TERRITOIRE

a) Présentation de nos Autorisations de programmes :

Les dépenses d'équipement et opérations pour compte de tiers de la section d'investissement sont intégrées au sein d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP).

Seuls quelques crédits restent gérés hors AP : dépenses d'investissement de signalétique, travaux de gros entretien centres de secours/allocation de casernement, apport en capital lorsqu'ils ne sont pas gérés sur AP,

La dernière génération d'AP a été votée au BP 2016 pour une durée de 5 ans. Ces dernières sont positionnées, au niveau du programme opérationnel, deuxième niveau de la Nomenclature Stratégique par Programmes Opérationnels (Missions-Programmes-Actions).

Depuis 2016, pour répondre à des investissements pluri-annuels significatifs, notamment les Fonds d'intervention aux commune, le porojet « Handicap Innovation et terriores », la nouvelle compétence en matière d'eaux pluviales, la Gémapi, de nouvelles AP dédiées ont été votées sur des programmes opérationnels déjà existants ou nouvellement créés.

Sur le budget principal, il y a 51 AP :

Le cumul des AP au BP 2021 est égal à 261 M€, contre 229 M€, au BP 2020, soit une augmentation d'environ 32 M€.

La programmation pluriannuelle proposée des crédits d'investissements par missions au budget principal est la suivante :

Missions	Montant pluriannuel AP (cumul des CP)	CP 2016 Réalisé	CP 2017 Réalisé	CP 2018 Réalisé	CP 2019 Réalisé	CP 2020 Crédits inscrits y compris DMs	CP 2021 en prépa BP 2021	CP 2022 en prépa BP 2021	CP 2023 en prépa BP 2021	CP 2024 en prépa BP 2021
Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi	49 617 751,39	3 105 895,85	6 991 985,53	7 312 877,34	6 440 188,12	7 974 965,81	13 627 161,00	4 076 177,74	54 900,00	33 600,00
Conforter l'attractivite touristique et le pole d'excellencenautique	15 537 582,16	1 300 017,12	1 768 409,23	1 104 461,91	2 282 718,61	3 668 851,79	4 937 123,50	476 000,00	-	-
Favoriser les déplacements etles mobilités durables	58 436 344,98	24 029 163,34	9 588 465,10	8 886 523,02	3 287 870,47	8 159 843,24	4 382 154,66	102 325,15	-	-
Garantir un aménagement equilibre et durable du territoire communautaire	68 365 267,75	9 644 976,14	12 623 570,26	10 666 233,49	9 539 839,79	13 698 153,22	9 304 974,57	2 496 307,92	391 202,36	-
Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	18 207 915,72	2 082 778,49	1 111 406,42	1 369 522,82	2 116 468,38	4 713 811,96	6 813 927,65	-	-	-
Preserver un environnement etun cadre de vie de qualite	50 928 389,52	4 055 848,27	4 161 070,47	9 554 660,20	6 517 251,09	9 853 847,62	11 908 907,67	4 876 794,20	10,00	-
TOTAL GENERAL	261 093 241,52	44 218 679,21	36 244 907,01	38 894 278,78	30 184 336,46	48 069 473,64	50 974 249,05	12 027 605,01	446 112,36	33 600,00

Sur les exercices 2016 à 2019, 37,4 M€ ont été consommés sur AP, un rythme conforme aux ambitions d'investissement affichés au budget principal (40 M€/ an).

b) Des dépenses d'investissement dynamiques

Les dépenses d'investissement en réel, à 74,150 M€ au BP 2020, se situent, à ce stade, pour le BP 2021 à 79,024 M€, dont 7,8M€ d'opérations pour compte de tiers.

Les principales saisies proposées se déclinent ainsi :

- Opérations liées à l'emprunt (26,75 M€ en prévision 2021) :
 - 15 M€ au titre de la ligne de trésorerie (inscription identique en recettes) ;
 - 11,75 M€ de remboursement d'emprunt.

Hors emprunt, ces dépenses se situeraient à 52,273 M€ contre 51,249 M€ au budget 2020 soit + 1 M€.

- Opérations pour comptes de tiers :

La structure des dépenses d'investissement serait modifiée sur cet exercice puisque les opérations

pour compte de tiers progressent fortement + 4, 086 M€ et concernent au principal 7,3 M€ d'avance sur la STEP pour le syndicat mixte du port de pêche de Lorient Keroman (opération pour compte de tiers),

- Participations et créances (2,3 M€ en prévision 2021) :
 - 1 M€ de participation à la SEM Lorient Keroman (au titre de l'élevateur à bateaux),
 - 1M€ d'euros d'apport à XSEA pour l'opération de foncière économique (à définir).
- Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement sont proposées pour un montant total de 42,2 M€ (contre 46 M€ l'exercice précédent) et sont composées des principaux projets suivants :

- 6,2 M€ pour le PLH (aide à la pierre, aide à la production des bailleurs)
- 3,074 M€ (+995 k€), pour la réhabilitation du réseau des déchetteries (dont 1,7 M€ pour la déchetterie de Guidel),
- 3,415 M€ (+298 k€) pour la gestion des eaux pluviales,
- 2,432 M€ pour le transport en commun en site propre,
- 2,084 M€ pour les véhicules et matériels liés à la collecte,
- 2,040 M€ pour le Fonds d'intervention communautaire structurant,
- 1,466 M€ de contribution au syndicat mixte du port de pêche de Lorient,
- 1,432 M€ pour la poursuite de la reconversion de la Base,
- 800 k€ de travaux pour le Haras (contre 2,4 M€ prévus au BP 2020, - 1,6 M€),
- GEMAPI 790 K€
- 468 K€ pour le parc des expositions,
- 402 K€ extension des vestiaires de Kerguelen
- 310 k€ au titre de travaux à l'office de tourisme du pays de Lorient.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT - DES RECETTES ENCORE EN CALIBRAGE

2020 marque l'achèvement des programmations 2014-2020 qu'il s'agisse des fonds européens, notamment FEDER, du contrat de plan Etat-Région (CPER), ou du Contrat de partenariat Europe-Région- pays de Lorient.

Les fonds du pays de Lorient sont entièrement programmés. Toutefois, restent à constituer les dossiers de demande de subventions et à réaliser les opérations suivantes : remotorisation du 1^{er} bateau zéro émission, construction d'un second bateau ainsi que la conception d'un nouveau parcours de visite permanent et d'une structure de spectacle ouverte au Haras d'Hennebont, projets dont le Département est également cofinancier.

La capacité à faire, et donc à optimiser les cofinancements, pourrait conditionner le montant des enveloppes attribuées à Lorient Agglomération, voire au pays de Lorient, sur la période 2020-2027.

Le plan France relance initié par l'Etat, début septembre, et inclus au titre du Projet de loi de Finances pour 2021 s'articule autour de 3 orientations principales que sont l'écologie (30 Md€), la compétitivité (34 Md€) et la cohésion (36 Md€), assorti d'environ 70 mesures. Ceci en fait un outil de redressement incitatif dont les effets positifs sur les recettes d'investissement des collectivités territoriales pourraient se mesurer au cours des 3 prochaines années, c'est la raison pour laquelle Lorient Agglomération a mis en place une « task force » transversale, dont l'objectif est double, optimiser la recherche de financements européens, pour les investissements de la future programmation pluriannuelle des investissements, d'une part, recenser et accompagner les projets des acteurs privés et publics dans leurs recherches de financements, d'autre part.

En parallèle, est amorcée la gestion des projets FEDER auprès de la Région Bretagne pour un montant prévisionnel global de 78 M€, potentiellement éligibles au plan de relance européen REACT UE 2021-2023 et au FEDER breton 2021-2027 (respectivement 94M€ et 323M€ pour la Bretagne).

		2015	2016	2017	2018	2019	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 879 563,37	12 808 078,80	15 956 265,43	6 898 979,50	9 075 790,37	
	Somme :	8 879 563,37	12 808 078,80	15 956 265,43	6 898 979,50	9 075 790,37	
	Hors AC d'investissement en 2018 et 2019						
	Taux de subventionnement	18%	28%	45%	18%	32%	Moyenne 28%

IV. UNE STRATEGIE DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE QUI SE TRADUIT PAR UNE SANTE FINANCIERE ACCEPTABLE TOUS BUDGETS CONFONDUS

A) ELEMENTS GENERAUX SUR LA DETTE DE L'ETABLISSEMENT

Au budget principal, sous réserve des emprunts susceptibles d'être mobilisés en fin d'exercice 2020, la charge de la dette est estimée pour le budget primitif 2021 à **10 M€** de remboursement en capital et à **1,49 M €** d'intérêts.

Tous budgets confondus, l'encours de dette au 1er janvier 2021 est projeté à **196,8 M€**.

Pour 2019, le délai de désendettement (encours / épargne brute) s'élève à 3,3 années pour le budget principal et à 4,3 années pour l'ensemble des budgets, contre 5 en 2018.

Cette forte amélioration du délai de désendettement s'explique par le moindre recours à l'emprunt, malgré le maintien d'un niveau d'investissement élevé. En comparaison à la strate des groupements de 100 000 habitants et plus au niveau national, ce délai était légèrement supérieur à la moyenne en 2017, dernier chiffre disponible (DGCL, 2019). Ce délai de désendettement atteste donc de la bonne santé financière de l'établissement.

Le taux moyen des intérêts de la dette à ce jour est de 1,54 % pour le budget principal et de 1,55 % pour l'ensemble des budgets.

Tous budgets, hors emprunts de fin d'année 2020, la charge de la dette est estimée **18,7 M€** de remboursement de capital et à **2,8 M€** d'intérêts.

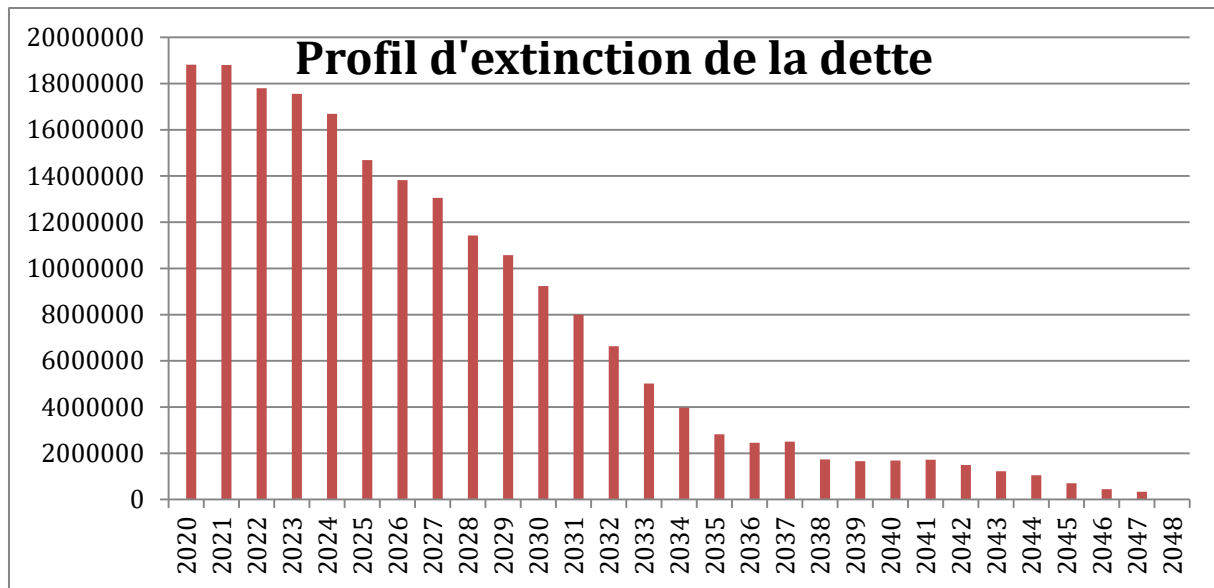
B) LA STRUCTURATION DE LA DETTE

La dette en cours sur l'ensemble des budgets est composée d'emprunts à taux fixes pour 58,9 % (110,5 M€) et d'emprunts indexés sur des taux susceptibles de variations pour 41,1 % (77,3 M€). Cette seconde part se répartit entre des taux variables classiques (36 M€), des taux indexés sur le Livret A (34,5 M€) et des taux structurés (6,8 M€).

Les emprunts réalisés sur les budgets annexes sont plus fréquemment indexés sur des taux fixes, afin de sécuriser la charge financière à supporter par ces budgets jusqu'à échéance finale des emprunts.

La dette du budget principal est composée de taux fixes pour 47 % (47,6 M€) et de taux variables et Livret A pour un volume quasi-similaire (49 M€ soit 48 %). Ce choix, est une façon d'allier souplesse (la renégociation des taux variables présentant moins de difficulté) et de sécurité (un taux fixe permet de socler la dette et de disposer de perspectives fiables de son endettement).

Les 5 % restants sont constitués de produits à barrière, c'est-à-dire de produits pour lesquels le taux acquitté s'enchérit si un index prédéfini dépasse un certain seuil, la barrière. Il est à noter que ces emprunts structurés sont sans effet de levier et que la barrière semble suffisamment élevée pour ne pas être risquée par rapport à l'index observé.



L'emprunt s'achevant en 2048 a été contracté en 2008 pour une durée de 40 ans pour financer le Pont des Indes dans le cadre du Triskell I. Sur le Triskell 2, certains emprunts ont été contractés sur une durée de 30 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et s'achèveront en 2047.

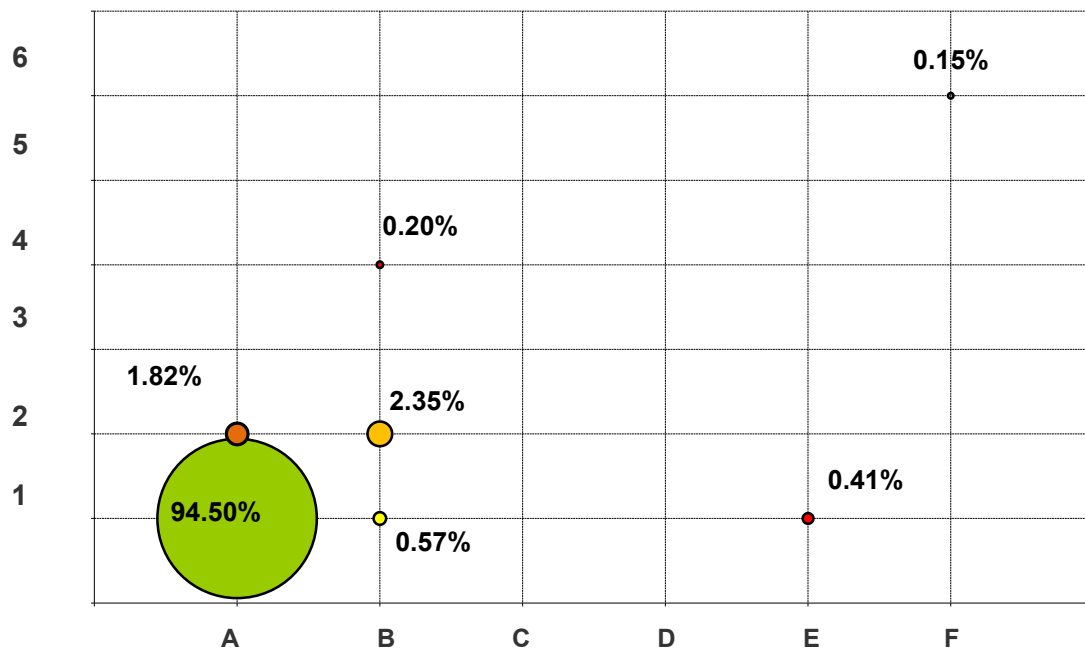
C) UNE DETTE NON RISQUEE

Tous budgets confondus, 94,50 % de l'encours est positionné en A1, avec des indexations à taux fixes simples ou à taux variables classiques.

Suite à la prise de compétence « Eau & Assainissement » et suite à la fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet, Lorient Agglomération s'est vu transférer plusieurs contrats notés E ou F. Toutefois, ces contrats représentent 0.56 % seulement de l'encours.

Si les taux d'intérêt devaient être haussiers, les conséquences sur le montant total des frais financiers seraient donc limitées.

Répartition de l'encours de dette selon la charte Gissler



Au budget principal

Au budget principal, 92 % de notre encours est considéré comme non risqué, classifié en catégorie A1. Il s'agit d'emprunts à taux fixe simples ou indexés sur des taux variables classiques.

Les autres catégories concernent des emprunts positionnés sur des indices Inflation ou sur des barrières simples, sans effet de levier.

V. ORIENTATIONS 2020 POUR LES BUDGETS ANNEXES

A) BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Le budget annexe des transports subit une contrainte moins forte que celle constatée sur 2020. Cet exercice est singulier pour ce budget, marqué par la baisse prévisionnelle des crédits liés à la rémunération du concessionnaire, sous l'effet des économies générées par la période de confinement.

1/ Section d'exploitation : une contrainte moins importante

a) Une baisse importante prévisionnelle des dépenses de fonctionnement 39 850 506 € contre 43 127 000 € en 2020

La principale explication de cette baisse est liée à la baisse prévisionnelle de la rémunération du concessionnaire sont en baisse entre 2020 et 2021 passant de 36,847 M€ au BP 2020 à 33,550 M€ au BP 2021. Ceci s'explique par :

- le cumul des acomptes versés en 2020 supérieur au montant estimé des charges d'exploitation au titre de cette même année. A noter en 2021 un avenant devra définir l'atterrissage de l'exploitation 2020 et les résultats obtenus par le délégataire sur cette même année
- la base de calcul des acomptes 2021 est inférieure à celle de 2020 tant du point de vue base contrat que de l'indice d'évolution.

Focus masse salariale

La masse salariale est stable à 426 K€.

7 agents titulaires sont rémunérés sur le budget Transports, répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière administrative	Cat A	1	
	Cat B	1	
	Cat C	2	
Filière technique	Cat A		2
	Cat B		1
TOTAL		4	3

b) Des recettes en baisse significative 39 850 506 € contre 43 127 000 € en 2020

En effet, il est tenu compte des paramètres suivants :

- Baisse de 17% des recettes de nos usagers liée à la crise sanitaire conduisant à une estimation de - 1 M d'€ de pertes
- Mise en place du tarif 65 ans et +, du tarif étudiant : -210 k€ HT
- Action de gratuité pendant la semaine de la mobilité :- 50 k€

Point recettes liées au Versement Mobilité : (ex-versement transport, impôt prélevé sur la masse salariale des entreprises privées et publiques de plus de 11 salariés).

Les encaissements perçus depuis septembre 2020 laissent percevoir une reprise de l'activité et une perte de VM moins lourde que prévue. Toutefois il est encore difficile de présager de l'évolution du VM pour l'année 2021. Il est donc dans une première approche prudentielle avec une inscription passant de 26,2 M d'€ au BP 2020 à 24,825 M d'€ au BP 2021.

2/ Section d'investissement

Des dépenses en forte progression **8 323 255 €** contre **5 311 000 € en 2020**

- Programme d'acquisition des bus (1 662 400 €)

Il est demandé les crédits nécessaires à l'acquisition de quatre bus dont deux livrés en septembre 2021.

- Programme d'acquisition des navires à passagers + gros entretien de la flotte (2 648 880€)

Pour les navires, il est demandé les crédits nécessaires à l'acquisition d'un nouveau navire neuf hydrogène (400 k € / sur un total de 5 M d'€) et la remotorisation en hydrogène d'AVT (500k€/ sur un programme total estimé à 1,5 M€.

Le reste des crédits servira au programme de gros entretien de la flotte notamment, les 2 Rives (170 000 €), le Talhouant (363 000 €)

- Programme de renouvellement du SAEIV (440 000 €) :

Enfin la procédure d'acquisition d'un nouveau SAEIV entre dans sa phase opérationnelle avec le lancement de la procédure d'acquisition (300 000 €) les études préalables étant en en phase d'achèvement (140 000).

- Programme Billétique (319 550 €) :

Pour 2021, il est demandé des crédits à hauteur de 319 550 €, ceux-ci visent pour la plus grande partie au renouvellement du matériel de contrôle des titres de transports intégrant une mise à jour de logiciel par notre fournisseur VIX devenu Kubapay (172 000 €). Il est également prévu le renouvellement de scan coin nécessaire au dépôt des recettes perçues par les conducteurs et la boutique T&D (90 000 €). Le reste des crédits couvrira les dépenses de prestations auprès de Vix (49 000 €) et l'achat d'imprimantes Korrigo.

- Programme de travaux dans le dépôt Demaine (461 250 €) :

Sur ces crédits il est prévu notamment l'inscription de frais d'étude pour le lancement de la transition énergétique du parc (95 000 €), le remplacement des tunnels de lavage (120 000 €), une enveloppe consacrée à la rénovation des bureaux du personnel (30 000 €), le renouvellement de la téléphonie (20 000 €).

B) BUDGET ANNEXE DE L'EAU

1/ Section d'exploitation

a) Des dépenses en cours de calibrage définitif et qui se situe au moment des saisies, hors le virement de la section d'investissement et la comptabilisation des dépenses imprévues à 24,41 M€

Les principales dépenses du budget 2021 correspondent aux attendus en matière de renouvellement de réseaux :

- de la rémunération des gestionnaires de service d'eau pour un montant de l'ordre de 5,55 M€, ces dépenses progressent fortement (+0,7 M€) sous l'effet des indices de révision des prix mais également de réajustements par rapport aux précisions 2019 ;
- des dépenses de personnel de l'ordre de 4 M€ sont stables par rapport à 2019.

81 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, rémunérés sur le budget Eau, répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière administrative	Cat A	1	
	Cat B	2	1
	Cat C	16	
Filière technique	Cat A	3	2
	Cat B	4	9
	Cat C	2	41
TOTAL		28	53

b) Des recettes en cours de calibrage

Sur le chapitre 011 les hausses les plus importantes, en pourcentage, concernant :

- Les produits de traitements : + 100% (+25 K€) ; 25 K€ au BP 2020 et 50 K€ au BP 2021 (nouvelle unité de traitement d'eau potable à GROIX),
- Droit de passage et servitudes diverses : +400% (+40 K€) ; 10 K€ au BP 2020 et 50 K€ au BP 2021 (régularisations des servitudes de passage),
- Frais d'études : +900% (+90 K€) ; 10 K€ au BP 2020 et 100 K€ au BP 2021 (marché AMO pour accompagnement afin d'envisager l'échéance de marchés ou DSP),
- Frais d'analyses : +81,8% (+45 K€) ; 55 K€ au BP 2020 et 100 K€ au BP 2021 (évolutions de la réglementation).

D'autres rubriques sont en baisse significative, comme par exemple :

- Autres marchandises : - 13% (-60 K€) ; 460 K€ au BP 2020 et 400 K€ au BP 2021 (limitation des chantiers en régie),
- Sous-traitance générale : - 50% (-35 K€) ; 70 K€ au BP 2020 et 35 K€ au BP 2021 (ajustement selon consommations 2020),
- Locations mobilières : -68,4% (-65 K€) ; 95v K€ au BP 2020 et 30 K€ au BP 2021 (moins de besoin sur Groix).

2/ Section d'investissement (en cours de calibrage)

a) les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement programmées au Budget Primitif de 2021 seraient en baisse par rapport aux inscriptions du BP 2020 (voir détail par chapitre ci-dessous) d'environ 1 M€ à ce stade de l'exercice ou ces dernières sont encore en cours de calibrage.

b) En recettes d'investissement

En recettes d'investissement :

Il n'est pas identifié de possibilité de financement de ces opérations d'investissement autres que l'aide DSIL actée pour les travaux de l'usine de Coët er Ver.

Aucun des autres travaux prévus ne semblent pouvoir être éligibles aux aides du plan de relance gouvernemental compte tenu des critères actuellement appliqués par l'Agence de l'Eau pour attribuer ses subventions qui devraient servir de base à l'attribution des aides de l'Etat.

C) BUDGET ANNEXE PORTS DE PLAISANCE

Globalement, le budget des ports de plaisance est fragile sur le plan de l'équilibre budgétaire. Cela s'explique d'une part, par le poids important des dotations aux amortissements en lien avec les forts investissements des années antérieures, d'autre part, par l'effet ciseaux dépenses/ recettes en fonctionnement.

1/ Section d'exploitation

a) Les dépenses d'exploitation sont relativement stables

Les charges à caractère général seraient de l'ordre de 310 800 € contre 305 100 € au BP 2020

Les principales inscriptions concernent la reconduction des 150 K€ et le paiement des redevances domaniales (article 6358-4) pour 132 500 € soit en augmentation de 4.9 %

Les autres dépenses de fonctionnement concernent principalement les frais financiers pour 305 K€ et les dotations aux amortissements pour 1.955 M€.

b) Des recettes stables également

Les recettes s'élèveraient à 3 026 171 € en 2021 contre 3 025 600 € en 2020.

La participation du budget principal serait fixée à 1 490 000 €.

La recette au titre de la redevance du délégataire est prévue en stabilité à 772 671 € car l'augmentation de la part fixe est liée aux opérations de dragages qui sont tout justes entamées et la part variable est fonction du chiffre d'affaire qui pourrait être affecté par l'année COVID.

2/ Section d'investissement

Les dépenses seraient prévues en diminution par rapport à 2020 à hauteur de 7 088 000 € contre 7 762 500 € soit – 8,7 %.

Les principales dépenses d'équipements prévues pour 2020 sont les suivantes :

En matière d'études et d'opérations nouvelles : La fin de gros chantier en 2020 (extension du pôle course sur le port de Lorient La Base et l'aménagement du fond d'anse du Driasker à Port-Louis)
La poursuite de nombreuses opérations engagées en 2020 actuellement en phase études et qui ne mobiliseront pas toutes de crédits travaux en 2021.

En matière de travaux d'entretien et grosses opérations : l'achèvement de deux programmes de grosse réparation engagés en 2019/2020 au niveau du bassin à flot du port de Lorient centre (pont-levant, porte-à-flot et poutres de plateforme de manœuvre) et au niveau du pôle course au large du port de Lorient La Base

D) BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Il est précisé que ce budget est géré en comptabilité de stocks. A ce titre, les dépenses d'équipements liées à l'achat et à la viabilisation de terrains sont enregistrées en section de fonctionnement. Les perspectives 2021 sont caractérisées principalement par les acquisitions foncières et la poursuite des opérations d'aménagement.

1/ Section d'exploitation

L'année 2021 est marquée par l'acquisition de foncier de l'ordre de 3,2M€.

Les principales inscriptions d'acquisition de foncier concernent :

- Extension Kerpont : 1,2 M€
- La Villeneuve : 835 K€
- Restavy : 586 K€
- Mourillon Sud : 460 K€

Les principales inscriptions d'opérations d'aménagement concernent :

- Extension Kerpont : 362 K€
- Boul Sapin : 372 K€

Les dépenses d'acquisitions et d'aménagement proposées sont de l'ordre de 5,18 M€ auxquelles s'ajoutent, depuis 2019, des dépenses de personnel correspondant à quatre postes fléchés sur ce budget pour un montant de 228 K€.

Focus masse salariale

Pour la première fois depuis sa création, le budget 2021 prévoit la rémunération de quatre agents sur l'année complète pour un montant de 225,8 k€. soit une augmentation de 24% par rapport à 2020, correspondant à un agent supplémentaire, compte-tenu des nécessités liées au nouveau Schéma d'aménagement des zones d'activités.

2/ Section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent uniquement la dette et les écritures de stock en pendant des écritures de stock de la section de fonctionnement. Elles seront finalisées en fonction des arbitrages définitifs.

E) BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1/ Section d'exploitation

a) Des dépenses de fonctionnement en baisse

Les dépenses de fonctionnement, sont en très forte baisse car le programme de réhabilitations groupées des filières d'ANC sera terminé en 2021. Les inscriptions pour réalisation des études et travaux associés à ce programme sont donc nulles pour 2021.

Les crédits alloués aux prestations du logiciel EGEE sont également en baisse.

Focus masse salariale

6 agents titulaires sont rémunérés sur le budget Assainissement non collectif, répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière technique	Cat B	1	3
	Cat C		2
TOTAL		1	5

b) Des recettes en baisse

Les recettes sont constituées, pour partie, du remboursement par les usagers des études et travaux portés par l'établissement. La réduction des dépenses de réhabilitation influe donc sur la perception de ces recettes.

De même, les subventions versées par l'agence de l'eau pour l'animation des programmes de réhabilitation groupées sont nulles pour 2021.

Le tarif de contrôle de bon fonctionnement pour les installations individuelles augmente progressivement d'année en année afin de se rapprocher des tarifs pratiqués par les autres SPANC du secteur.

2/ Section d'investissement

Pas d'inscription en investissement sur ce budget.

F) BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'année 2021 marque la dernière année de l'exécution de la PPI 2016-2020. Les re-phasages successifs ont permis d'ajuster les crédits d'investissement au mieux des consommations, ceci pour aboutir à la programmation dont une partie des opérations est ici présentée.

1/ Section d'exploitation

a) Des dépenses de fonctionnement en hausse

Les principales dépenses du budget 2020 se situeraient à hauteur de 17,2 M€ et sont principalement constituées (les prévisions étant encore à affiner à ce stade des arbitrages) :

De quelques dépenses amenées à augmenter :

- Les produits de traitements : + 53,8% (+140 K€) ; 260 K€ au BP 2020 et 400 K€ au BP 2021 (effet Covid lié au traitement des boues de l'entreprise GALLIANCE sur la station d'Hennebont),
- Frais d'études : +75% (+60 K€) ; 80K€ au BP 2020 et 140K€ au BP 2021 (recherches substances dangereuses dans les rejets des STEP et marché AMO pour accompagnement afin d'envisager l'échéance de marchés ou DSP),
- Autres services extérieurs : +34,21% (+130 K€) ; 380 K€ au BP 2020 et 510 K€ au BP 2021 (renfort désinfection COVID et transport/compostage des boues de Galliance et de la STEP de Brandérion).

D'autres rubriques sont en baisse significatives, comme par exemple :

- Autres matières et fournitures : - 31,3% (-25 K€) ; 80 K€ au BP 2020 et 55 K€ au BP 2021,
- Entretien sur biens immobiliers : - 33,3% (-10 K€) ; 30 K€ au BP 2020 et 20 K€ au BP 2021,
- Entretien sur biens mobiliers : -36,2% (-17 K€) ; 47 K€ au BP 2020 et 30 K€ au BP 2021.

Sur ces trois rubriques il s'agit d'ajuster les crédits en fonction des consommations constatées en 2020.

Focus masse salariale

45 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, sont rémunérés sur le budget Assainissement collectif, répartis de la manière suivante :

		Femmes	Hommes
Filière technique	Cat A		1
	Cat B	2	2
	Cat C	1	39
TOTAL		3	42

Avec un montant saisi de 2,253 M€, le budget consacré à la masse salariale augmente de 11 k€ soit 0,495%. Comme pour le budget de l'eau, le BP 2020 ayant été un peu surévalué, malgré les facteurs endogènes d'évolution, cette hausse représente uniquement le coût de l'action sociale.

b) Les recettes seraient de l'ordre de 17,5 M€

Les recettes liées à la perception des redevances d'assainissement collectif (y compris conventions de déversement spécial) sont revalorisées de 0,96% soit + 129 K€ (13 414 K€ au BP 2020 et 13 543 K€ au BP 2021) afin de tenir compte de la poursuite de la convergence tarifaire et des effets d'évolution des assiettes de facturation.

Les recettes liées à la perception de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sont revalorisées de 28,6% soit +100 K€ (350 K€ au BP 2020 et 450 K€ au BP 2021).

2/ Section d'investissement

a) Les dépenses

Les dépenses d'investissement programmées au Budget Primitif de 2021 seraient en hausse par rapport aux inscriptions du BP 2020 à hauteur de 14,2 M€ (le calibrage de ces budget n'est pas totalement déterminé à ce stade des arbitrages).

Cela correspond aux préconisations du schéma directeur, qui vise un taux de renouvellement des linéaires de réseaux de 1.7%/an sur la base d'une durée de vie théorique des réseaux de 60 ans, pour un montant d'investissement annuel minimal de 6,5 M€ HT/an.

En matière de dépenses d'investissement, les opérations les plus importantes identifiées :

- Etudes préalables et travaux sur réseaux d'assainissement (5 228 k€HT travaux + 300 k€HT d'études)
- Petits travaux de création de branchements, de réparation de conduites et réalisation de petites extension de réseaux : besoins à requalifier au regard des consommations annuelles (450 k€HT) ;
- Travaux sur postes de relevage (718 k€HT), qui concerneront les sites Geoffroy, Saint Guénaël, Moquet et Kerfréhour à Lanester, Boutiez à Hennebont, Normandez à Locmiquélic, Kergoff à Caudan, Locmaria et Port-Lay à Groix, Petit Fort Bloqué à Ploemeur, Bas Pont-Scorff à Cléguer, Gaillec à Lorient notamment, ainsi que quelques études sur les postes Central à Larmor-Plage, Zulio à Lanester, Courégant à Ploemeur et 5 Chemins à Guidel ;

b) Les recettes (sont encore en cours de calibrage et ne reflètent pas la globalité de l'exercice 2021)

Il est de plus en plus difficile de mobiliser des financements sur l'assainissement ; notamment, les aides de l'Agence de l'Eau se raréfient.

Il est néanmoins inscrit au titre du DSIL pour 2021 :

- automatisme STEP de LANESTER (100 k€HT)
- programme d'assainissement 2021 (336 k€HT).

Il est par ailleurs précisé que certains travaux prévus pourraient être éligibles aux aides du plan de relance gouvernemental. La gestion de ce plan sera confié aux agences de l'eau qui statueront sur les demandes d'aides au regard de leurs propres critères habituels d'éligibilité à subventions, ce qui limite les perspectives de recettes ; en effet, actuellement, peu de dossiers présentés par l'Etablissement sont acceptés par l'Agence.

Aussi, par prudence, il sera proposé au budget primitif, de ne pas inscrire de recettes d'investissement supplémentaires, à ce stade, et d'ajuster, le cas échéant, en cours d'exercice.

Au BP 2020, les recettes liées aux subventions d'équipement étaient de 740 K€.

G) BUDGET ANNEXE ZAC DE LA GARE

Il est précisé que ce budget est géré en comptabilité de stocks. A ce titre, les dépenses d'équipements liées à l'achat et à la viabilisation de terrains sont enregistrées en section de fonctionnement.

L'année 2021 portera sur le solde des études en cours d'achèvement dans le cadre de l'accord-cadre multi-attributaires.

1/ Section d'exploitation

Les dépenses prévisionnelles sur ce budget sont les suivantes :

- 215K€ pour les études techniques et travaux d'aménagement
- 38,5K€ au titre du remboursement de frais de personnel au budget principal
- 12K€ au titre des intérêts de la dette

Aucune cession n'est prévue sur 2021.

2 / Section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent uniquement la dette et les écritures de stock en pendant de celles comptabilisées sur la section de fonctionnement.

139 K€ sont inscrits au titre du remboursement de la dette déjà contractée.

L'équilibre final sera assuré par l'inscription d'une recette d'emprunt.

H) BUDGET ENERGIES

Lorient Agglomération développe depuis 2019 une activité de production et de distribution d'énergie électrique et gazière, au titre de la mission 5 : « Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité ». Cette activité est constitutive d'un service public industriel et commercial et a donc donné lieu, en 2019, à la création d'une régie à autonomie financière. Cet exercice 2021, correspond à la 3^{ème} année d'exploitation.

1/ Section de fonctionnement

a) Les dépenses

Des dépenses de fonctionnement évaluée en diminution à hauteur de 1, 227 M€ contre 1,612 M€, liée principalement à la diminution du flux de reversement des CEE après une année exceptionnelle en 2020.

L'unité de valorisation du biogaz de Kermat rentrant pleinement dans sa deuxième année d'exploitation en 2021, les dépenses du contrat de prestation de la Wagabox (production de biogaz) sont ajustés pour 450 K€ contre 430 K€ en 2020 (indexation et part variable liée au traitement de l'hydrogène sulfuré).

Concernant l'activité de vente d'électricité, les prévisions de dépenses inhérentes à l'exploitation des centrales photovoltaïques restent stables. En effet une seule nouvelle centrale sera mise en service en 2021 sur l'usine d'eau du LESLE, et les trois centrales acquises au cours de l'exercice 2020 au budget de l'assainissement collectif, situées sur les STEP de Lorient, Lanester et Ploemeur, étaient déjà intégrées dans l'exploitation 2020.

L'activité de cession de Certificats d'Economie d'Energie pour le compte de divers partenaires et Communes donne lieu à la comptabilisation de recettes et dépenses équivalentes au montant du produit des cessions, d'une part, et à la facturation du coût de gestion, d'autre part. Pour 2021, il est anticipé une baisse de cette activité, suite à un retour au rythme constaté les années antérieures et au passage sur 2020 d'un dossier lié à la valorisation d'une importante opération dans une entreprise privée à hauteur de 400 000 €.

En 2021, les frais financiers induits par la nécessaire ligne de trésorerie et les intérêts de la dette mineurs à raison du coût de l'emprunt et du non recours à l'emprunt sur 2020, contribueront à minorer ces charges sur l'exercice.

Focus masse salariale :

Créé en 2019, ce budget doit rémunérer en 2021 deux agents, de catégorie A de la filière technique, du service énergies, pour une prévision stable par rapport à 2020

b) Les recettes : une diminution significative

La baisse enregistrée sur la dépense se répercute de manière symétrique sur les recettes de fonctionnement du fait de la diminution du flux CEE en dépenses/recettes (250 K€) après une année 2020 exceptionnelle (600K€). L'activité de cession de Certificats d'Economie d'Energie produit deux recettes en fonctionnement : l'une correspondant au produit de cession des CEE, qui est par ailleurs reversée en totalité aux tiers, et l'autre renvoyant au montant de la prestation facturée à nos partenaires. Les modalités de calcul et de perception des frais de gestion pour les communes

restent inchangées. Pour les entreprises, ces modalités ont évolué en 2019 comme suit : 80 % des bénéfices de la vente des CEE sont reversés, le montant de la quote-part revenant au budget de la régie énergies est plafonné à 50 000 € HT par opération augmenté des 20% du montant HT du diagnostic.

L'unité de valorisation du biogaz de Kermat en phase de fonctionnement courant : la vente de biométhane est opérée selon les conditions tarifaires légales de l'obligation d'achat et constitue la principale recette de ce budget, avec une prévision de 800K€, soit la reconduction du montant 2020.

La prévision de vente d'électricité photovoltaïque est stable et est évaluée à 90 000 €. Cette vente est opérée, pour partie, selon les conditions tarifaires légales de l'obligation d'achat, et pour partie directement auprès de nos exploitants ou services publics industriels et commerciaux exploités en régie communautaire (assainissement collectif, eau potable).

2/ Section d'investissement

a) Des dépenses en forte baisse compte-tenu de la fin de l'opération d'installation de l'unité de valorisation biogaz

Des dépenses d'investissement prévue à 522 K€ dans les saisies contre 1,117 M€ en 2020. La baisse des crédits s'explique essentiellement par l'achèvement des travaux de l'installation de biogaz et l'opération d'acquisition de centrales photovoltaïques, au budget de l'assainissement, ponctuelle sur 2020.

Les principales dépenses d'équipement concernent des études et constructions de centrales photovoltaïques (STEP, parc de Soye) pour 300 K€.

Est par ailleurs prévu le remboursement en capital de la dette.

b) Les principales recettes

Des recettes de subventions du projet biogaz attendues

Des recettes de subvention sont attendues au titre de l'unité de valorisation du biogaz. Le taux de financement extérieur de cet équipement se situe entre 30 et 40%.

Compte-tenu des dépenses et autres recettes prévisionnelles de la section, la recette d'emprunt inscrite pour assurer l'équilibre serait marginale.